

## NOTE

DATE 29 septembre 2020

OBJET

Mise en place des règles sanitaires dans le cadre de l'organisation de manifestations ouvertes au grand public

### Règles et recommandations dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19

#### Organisation d'une manifestation sportive

##### **A destination des organisateurs :**

- Vérification et respect de la législation en vigueur sur le territoire
- Afin d'avoir une traçabilité optimale, les activités doivent se faire sur inscription avec au moins un moyen de contact.
- Ne pas exposer les bénévoles de plus de 65 ans au contact direct des pratiquants (inscriptions, collations, ravitaillement)
- Port du masque obligatoire, avant le départ et dès que l'activité est terminée et pour tous les bénévoles qui ne pratiquent pas.
- Positionner les points de rencontre en extérieur ou, au moins, dans un espace où l'air est renouvelé (portes ouvertes, pas de ventilateur)
- Pour les ravitaillement, gants et visières sont inutiles. Mettre à disposition de la solution hydro-alcoolique, du produit désinfectant aux normes pour les surfaces et des grandes pinces en bois ou en métal, faciles à désinfecter régulièrement et qui permettront de ne pas multiplier les contacts avec le public lors des distributions de collations solides.

##### Consignes à transmettre en amont aux participants :

- Si je suis malade, je ne viens pas
- Si je suis malade dans les 8 jours qui suivent la réunion, je contacte l'organisateur
- Je viens avec mon stylo, mon verre ou tasse et le cas échéant, mes couverts
- Dans mon sac, je mets un masque, ma licence sportive et de la solution hydro-alcoolique.
- Je porte le masque jusqu'au départ et dès que mon activité se termine, j'évite de parler quand je mange.
- Pour un co-voiturage, je demande à tous de porter le masque, de passer les mains au produit hydro alcoolique au départ et à l'arrivée et je voyage avec au moins une fenêtre ouverte.